

PLAN DE TIR



Coinsins 2026

Stand de tir de Duillier-Prangins : 11, 12 et 13 juin 2026

1. Dispositions générales

1.1 Principes

En prenant part au tir du 77^e Giron FJDN, chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir.

1.2 Dates, heures des tirs et ouverture du bureau

Les tirs auront lieu :

- Jeudi 11 juin : 16h00 – 20h00
- Vendredi 12 juin : 16h00 – 20h00
- Samedi 13 juin : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 19h00

Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs, aucun livret ne sera distribué 30 minutes avant la fin des tirs.

1.3 Inscriptions

Sur notre site internet - www.gironcoinsins26.ch

Réservation par mail - tir.coinsins26@gmail.com

1.4 Proclamation des résultats et distributions des prix

Les distinctions seront remises sur place aux ayant droits.

Les autres prix seront remis lors de la partie officielle le dimanche 28 juin.

1.5 Nombres de cibles et marquages

6 cibles électroniques de type Polytronic 6301

1.6 Livret de tir

Le livret de tir est obligatoire pour tous les participants.

Les feuilles de stand doivent être présentées au bureau après les tirs.

Prix du livret : Chf 5.00

1.7 Participants

Le tir est ouvert à toutes et tous dès l'âge de 10 ans révolus.

Les tireurs de 10 à 16 ans doivent être accompagnés du représentant légal.

1.8 Munitions

Seule est admise la munition d'ordonnance remise par les organisateurs. La munition est délivrée sur place. Les douilles restent la propriété de la société de tir de Duillier-Prangins.

1.9 Armes

Seules les armes d'ordonnance sont admises.

Elles devront être conformes aux normes de la Fédération suisse du tir (FST) ainsi qu'à la nomenclature des moyens auxiliaires autorisés par le DDPS.

Il est interdit de transporter ou de laisser au râtelier une arme chargée. Aucune housse n'est tolérée dans le stand.

L'organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel perdus ou endommagés. Les fusils standard et armes libres ne sont pas acceptés.

1.10 Sécurité

Sur la place de tir et dans le stand, toutes les armes devront être sans magasin, culasse ouverte et assurée. Un contrôle de l'arme est effectué à l'entrée du stand.

Toute personne en état d'ébriété sera interdite de tir. Les armes ne sont pas admises dans les buvettes.

1.11 Déroulement et règles de tir

Les règles de tir sont affichées au stand et font foi. Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand. Les tireurs se soumettent obligatoirement aux règles de sécurité édictées par la FST et imposées par les organisateurs.

1.12 Assurances

Tous les tireurs et le personnel de l'organisation sont assurés contre les accidents auprès de l'USS. Tous les assurés renoncent à toute indemnité non couverte par l'USS.

1.13 Dispositions finales

Le tir est patronné par la société de tir de Duillier-Prangins

Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir. L'organisation se réserve la possibilité de compléter les présentes dispositions par des affiches au stand. Les cas non prévus par ces dispositions seront réglés par le comité d'organisation du giron.

2. Dispositions des cibles

2.1 Passe exercice

Armes : selon point 1.9 des dispositions générales

Champ des points : cible A à 10 points

Nombres de coups : 5 coups cpc ; sans limite de temps, interruption à volonté.

Position : mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.

Prix de la passe : 5.-

Rachats : illimité

2.2 Passe giron – Grande roue

Armes : selon point 1.9 et 1.10 des dispositions générales

Champ des points : cible A à 10 points

Nombres de coups : 10 coups cpc ; sans limite de temps

Position : mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.

Prix de la passe : 17.-

Rachats : aucun

Classement : voir point 3 du présent plan de tir

Remarques : passe réservée et obligatoire pour tous les membres des sociétés de Jeunesses.

2.3 Passe individuelle – Pêche au canard

Armes : selon point 1.9 et 1,10 des dispositions générales

Champ des points : cible A à 10 points

Nombres de coups : 6 coups cpc, 4 coups en série, sans limite de temps

Position : mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.

Prix de la passe : 17.-

Rachats : aucun

Classement : voir point 3 du présent plan de tir

Remarques : passe réservée pour tous les membres des sociétés de Jeunesses.

2.4 Passe médaille – Auto tamponneuse

Armes : selon point 1.9 et 1.10 des dispositions générales

Champ des points : cible A à 10 points

Nombres de coups : 5 coups cpc, 3 coups en série ; sans limite de temps

Position : mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.

Prix de la passe : 15.-

Rachats : illimité, 12.-

Classement : voir point 3 du présent plan de tir

Remarques : médaille ou c.c. à 12.- CHF à 63 points pour les membres d'une société de Jeunesse ; à 68 points pour tous les autres, sans distinction d'âge.

2.5 Passe anciens – Chamboul'tout

Armes : selon point 1 .9 et 1 .10 des dispositions générales

Champ des points : cible A à 10 points

Nombres de coups : 6 coups cpc, 4 coups en série, sans limite de temps

Position : mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.

Prix de la passe : 17.-

Rachats : aucun

Classement : voir point 3 du présent plan de tir

Remarques : passe obligatoire pour les anciens et les non-membres des sociétés de Jeunesses.

2.6 Groupes anciens – Carrousel

Armes : selon point 1 .9 et 1 .1 0 des dispositions générales

Champ des points : cible A à 100 points

Nombres de coups : 5 coups cpc, sans limite de temps

Position : mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.

Prix de la passe : 17.-

Rachats : aucun

Classement : voir point 3 du présent plan de tir

3. Dispositions finales

Toutes les dispositions qui ne figurent pas dans le présent plan de tir relèvent du comité d'organisation du 77^e giron FJDN 2026 à Coinsins.